



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soutien du marché

Question écrite n° 44425

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les conséquences de la mise en oeuvre de la prime à la casse pour les véhicules de plus de 10 ans. Le Gouvernement vient de mettre en place une prime à la casse de 1 000 euros pour destruction d'un véhicule de plus de 10 ans et l'achat d'un véhicule neuf émettant moins de 160 grammes de CO₂ au kilomètre. Un particulier qui veut acheter un véhicule qui émet plus de 160 grammes de CO₂ au kilomètre, véhicule qui génère plus de TVA qu'un véhicule dit propre aura plutôt tendance à revendre son véhicule ancien souvent plus polluant, alors ce véhicule restera dans le circuit des voitures. Il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre pour élargir l'attribution de cette prime pour l'achat de tout véhicule, cela permettrait de sortir de la circulation tous les véhicules anciens et ainsi relancer le marché de l'automobile dont notre pays a tant besoin.

Texte de la réponse

La prime à la casse, versée à tout acheteur d'un véhicule neuf peu polluant, accompagnant son achat d'une remise à la casse d'un véhicule de plus de dix ans d'âge, a largement contribué au maintien du marché automobile malgré la crise. Le dispositif a notamment permis d'augmenter de plus de 33 % la part des immatriculations de véhicules neufs rejetant 130 g/km ou moins de CO₂ et de diminuer de 30 % la part des immatriculations de véhicules neufs rejetant plus de 160 g/km de CO₂ pour les onze premiers mois de l'année 2009. La proposition d'étendre le bénéfice de la prime à la casse à l'ensemble des véhicules cédés par leurs propriétaires lors de l'achat d'un véhicule neuf, n'aurait pas entraîné les mouvements d'achat constatés vers les véhicules les moins polluants. Au surplus, cette opération nécessiterait un montant d'aide d'un niveau trop élevé au regard de l'objectif poursuivi par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44425

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2462

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1372